

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du Lundi 23 octobre 2017**

**Session ordinaire**

Le **Lundi 23 octobre 2017, à 20 heures 00**, le Conseil municipal de la Commune de RULLY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie TRAPON.

**Date de convocation : 16-10-2017**

**Conseillers présents** : Madame Sylvie TRAPON – Monsieur Frédéric CAMPOS – Madame Agnès HUMBERT – Monsieur Michel GAUTHERON – Monsieur David LEFEBVRE – Monsieur Jean-Baptiste PONSOT – Madame Lucie PONSOT – Monsieur Thierry THEVENET – Madame Laurence BRIDAY (*arrivée après vote du point n°4*) – Madame Nelly CLAIRE – Monsieur Guy ALADAME (*arrivé après vote du point n°3*) – Monsieur François LOTTEAU – Monsieur Jean-Pierre MILLIARD.

**Absents excusés représentés** : Madame Chantal BIGOT, qui donne pouvoir à Monsieur Michel GAUTHERON – Madame Yvonne TROUSSARD, qui donne pouvoir à Madame Agnès HUMBERT – Monsieur Vincent DUREUIL, qui donne pouvoir à Madame Sylvie TRAPON – Madame Nathalie SARTRE qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Baptiste PONSOT.

**Absents excusés non-représentés** : Madame Joséphine MICALI – Monsieur Claude VERNAY.

### **Rappel de l'ordre du jour**

- 1) **Désignation du secrétaire de séance**  
*Rapporteur : Madame Sylvie TRAPON*
- 2) **Communication de la liste des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre des délégations accordées par le Conseil municipal**  
*Rapporteur : Madame Sylvie TRAPON*
- 3) **Approbation du compte rendu de la réunion du 11/09/2017**  
*Rapporteur : Madame Sylvie TRAPON*
- 4) **Gestion du personnel : création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe / modification.**  
*Rapporteur : Madame Sylvie TRAPON*
- 5) **SYDESL : approbation d'une opération d'enfouissement de réseau téléphonique**  
*Rapporteur : Monsieur Frédéric CAMPOS*
- 6) **SYDESL : approbation d'une opération d'éclairage public**  
*Rapporteur : Monsieur Frédéric CAMPOS*
- 7) **Budget-Finances : décision modificative n°2**  
*Rapporteur : Monsieur Frédéric CAMPOS*
- 8) **Bois & forêts : tarifs des têtes de chênes**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Baptiste PONSOT*

## **9) Informations diverses**

*Rapporteur : Sylvie TRAPON*

- 9.1. Point d'étape PLUI*
- 9.2. Manifestations octobre rose*
- 9.3. Carte accès déchetterie*
- 9.4. Futur lotissement des Champs Rouges*
- 9.5. Réunion Publique du 9 novembre 2017*
- 9.5. Inauguration site internet*

## **10) Questions diverses**

10.1. Proposition de séjour pour les élèves de l'Ecole

*Rapporteur : Madame Agnès HUMBERT*

### **1- Désignation du secrétaire de séance.**

*Rapporteur : Madame Sylvie TRAPON*

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire, invite le Conseil municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, par vote à main levée, à l'unanimité, désigne Monsieur Frédéric CAMPOS pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

### **2- Communication de la liste des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre des délégations accordées par le Conseil municipal**

*Rapporteur : Madame Sylvie TRAPON*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, a pris connaissance de la liste des décisions prises par Madame le maire dans le cadre des délégations accordées par le Conseil municipal, à savoir :

- Signature d'un contrat de bail pour le logement situé au 8, rue du Poyat avec Monsieur Gaëtan NOLOT.

### **3- Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 septembre 2017**

*Rapporteur : Madame Sylvie TRAPON*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 11 septembre 2017.

#### **4- Gestion du personnel : création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe / modification.**

*Rapporteur : Madame Sylvie TRAPON*

##### **EXPOSE**

Par délibération n°2017-65 en date du 11 septembre 2017, le Conseil municipal a créé un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe au tableau des effectifs de la Commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, en raison notamment de l'accueil d'une agence postale communale à compter de janvier 2018.

Pour des raisons liées à la procédure administrative de recrutement, il est demandé au Conseil d'avancer la date de création du poste au 1<sup>er</sup> décembre 2017.

##### **DECISION**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2017-65 en date du 11 septembre 2017,

Sous réserve de l'avis du comité technique du centre de gestion de la fonction publique de Saône-et-Loire,

Sous réserve de l'avis de la commission administrative paritaire du centre de gestion de la fonction publique de Saône-et-Loire,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Sylvie TRAPON, rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE :

- De revenir sur la délibération n°2017-65 et d'avancer la création du nouveau poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017.

#### **5- SYDESL : approbation d'une opération d'enfouissement de réseau téléphonique**

*Rapporteur : Monsieur Frédéric CAMPOS*

##### **EXPOSE**

Le SYDESL et la Commune se sont entendues afin d'enfouir les réseaux électriques dans les secteurs Poyat, Saint Michel et Saint Laurent. Les travaux d'enfouissement électriques sont à la charge du SYDESL.

Ce programme s'accompagne de l'enfouissement des réseaux télécom, qui s'élève à 37 000€ TTC, selon le plan de financement suivant :

Montant du devis travaux TTC : 37 000€ TTC

Participation du fond de mutualisation RODP télécom du SYDESL : 18 500€ TTC

Contribution de la commune : 18 500€ TTC

Il est demandé au Conseil de bien vouloir adopter ce programme et son plan de financement.

### **DECISION**

Vu le projet d'enfouissement des réseaux télécom BTS-P ST MICHEL (référence du dossier : (n°378068\_RDP),

Vu le plan de financement afférent proposé,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric CAMPOS, rapporteur, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

- adopte le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie de Saône & Loire (SYDESL) ;
- donne son accord sur le montant estimatif de la contribution communale s'élevant à la somme de 18 500€ TTC ;
- dit que cette contribution communale inscrite au budget communal au compte 24748 sera mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL.

### **6- SYDESL : approbation d'une opération d'éclairage public**

*Rapporteur : Monsieur Frédéric CAMPOS*

### **EXPOSE**

Le projet d'enfouissement des réseaux télécom et électrique St Michel s'accompagne également d'un programme de rénovation de l'éclairage public.

Le SYDESL a chiffré ce projet, lequel s'élève à 29 600€ HT pour la solution de base ou 30 400€ HT pour la variante, selon les plans de financement ci-dessous :

Montant des travaux EP HT : 43 938,01€
Participation du SYDESL : 14 374,20€
Contribution estimative de la Commune : 29 563,80€
ARRONDI à <u>29 600€ HT</u>

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir valider le projet du dossier n° 378068 exposé ci-dessus, ainsi que le principe de la modification du contrat de fourniture d'électricité.

### **DECISION**

Vu le projet d'éclairage public référencé « BTS P St MICHEL » 978068 transmis par le Syndicat Départemental d'Énergie de Saône-et-Loire (SYDESL),

Vu le plan de financement afférent proposé pour la solution de base et pour la variante,

Après avoir entendu Monsieur Frédéric CAMPOS, rapporteur, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'adopter le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Energie de Saône & Loire (SYDESL) et retient la solution de BASE.
- De donner son accord sur le montant estimatif de la contribution communale s'élevant à la somme de : BASE : 29 600€ HT.
- D'inscrire cette contribution communale au budget communal au compte 24748, pour être mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL ;
- D'autoriser Madame le Maire à modifier le contrat de fourniture en conséquence ;
- D'autoriser le SYDESL à transmettre à « Electricité Réseau de France » ErDF, l'avis de modification de réseau d'éclairage public nécessitant la création d'un nouveau contrat.

### **7- Budget-Finances : décision modificative n°2**

*Rapporteur : Monsieur Frédéric CAMPOS*

#### **EXPOSE**

Par délibération n° 2017-028 du 10 avril 2017, le Conseil municipal a approuvé le budget communal primitif.

Des dépenses imprévues sont arrivées sur l'opération 1502 « Aménagement de la montée de la gare », notamment en raison de vols, qui ont contraint la Commune à réinvestir dans l'achat de matériel électrique.

Afin de solder cette opération, il est demandé au Conseil de bien vouloir approuver une décision modificative comme suit :

<b>Section d'investissement</b>	<b>Dépenses</b>	
	<b>Baisse des crédits</b>	<b>Hausse des crédits</b>
1502- Aménagement de la montée de la gare		+ 620€
1702-Bâtiments communaux	- 620€	

## DECISION

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1612-11,

Vu la délibération n° 2017-028 du 10 avril 2017 approuvant le budget primitif communal,

Considérant l'arrivée de dépenses imprévues sur l'opération 1502 en investissement,

Considérant la nécessité de procéder à un virement de crédits tel que figurant dans le tableau ci-dessus pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables que nécessite la mise en œuvre de l'opération n°1502,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric CAMPOS, rapporteur, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

DECIDE

- d'approuver la décision modificative n° 2 du budget communal 2017, selon le tableau ci-dessus.

### 8- **Bois & forêts : tarifs des têtes de chênes**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Baptiste PONSOT*

#### EXPOSE

Concernant les affouages 2018, les lots vont être attribués aux affouagistes courant décembre. Dans le cas où l'affouagiste en fait la demande, sa parcelle peut se voir attribuer une tête de chêne pour le prix de 30€.

En revanche, il est proposé que, si l'affouagiste souhaite acquérir plusieurs têtes de chênes, celles-ci lui soient vendues au prix du marché soit entre 50 et 100€, selon la taille, cubée par l'ONF.

Il est donc demandé au Conseil de bien vouloir valider les tarifs des têtes de chênes ci-dessus énoncées.

#### DECISION

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Baptiste PONSOT, rapporteur, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

DECIDE

- D'approuver les tarifs des têtes de chênes selon les conditions suivantes :
  - Tête de chêne par lot d'affouages : 30€
  - Têtes de chênes supplémentaires : entre 50 et 100€, selon la taille, déterminée par l'Office Nationale des Forêts.

## **9- Informations diverses**

*Rapporteur : Sylvie TRAPON*

### *9.1. Point d'étape PLUI*

Le zonage provisoire et le règlement provisoire ont été transmis en mairie et mis à disposition du public (*information relayée via le panneau d'information et le site internet*).

Le PLUI dans son ensemble a été présenté lors du dernier Conseil des Maires du Grand Chalon. Il sera voté par le Conseil communautaire le 25 octobre prochain, puis resoumis à enquête publique.

### *9.2. Manifestations octobre rose*

Un grand succès pour octobre rose cette année : 250 ballons vendus pour le lâcher de ballons du 13 octobre dernier et une centaine de personnes présentes pour la « marche rose » du 14 octobre.

782€ ont été récoltés, reversés aux associations en charge de la lutte contre le cancer : Ailes Aident et Toujours Femme.

### *9.3. Carte accès déchetterie*

A partir de janvier 2018, l'accès à la déchetterie de fera au moyen d'une carte nominative et automatisée. Les personnes qui le souhaitent doivent en faire la demande auprès du service déchets du Grand Chalon, en ligne ou par courrier. Toutes les informations en mairie ou sur le site internet de la Commune et du Grand Chalon.

### *9.4. Futur lotissement des Champs Rouges*

En raison d'un litige entre le propriétaire des parcelles et l'exploitant agricole et de l'attente d'études hydrauliques suite à des demandes de l'Agence de l'Eau, le projet d'aménagement d'un lotissement aux Champs Rouges est reporté de plusieurs mois.

### *9.5. Réunion Publique du 6 novembre 2017*

Le 6 novembre prochain aura lieu une réunion publique sur le thème « l'Avenir du Champ de Foire ». Initialement amorcée par la vieillesse des marronniers, dont certains ont commencé de s'effondrer, cette réunion a pour but de réfléchir de manière globalisée sur le devenir de cette place historique.

A noter la présence de Monsieur Eric MANOTTE, expert de l'Office Nationale des Forêts, qui fera part de son diagnostic sur l'état de santé des arbres.

### *9.6. Inauguration site internet*

Depuis début octobre, la Commune s'est dotée d'un nouveau site internet. Plus coloré, plus clair, ce site va diffuser toutes les actualités de la commune à destination des administrés, mais également des touristes et visiteurs. Restaurants, balades à faire, les menus du restaurant scolaire ou liste des viticulteurs, toutes ces informations sont disponibles sur cet outil de communication.

La nouveauté tient surtout à l'onglet « Actualités », qui se voudra dynamique et où l'on peut retrouver toutes les manifestations ayant lieu dans les prochaines semaines ainsi que toutes les nouveautés, photos...

Dans l'onglet « Mairie » toutes les informations sur la vie de la mairie, le conseil municipal mais aussi l'enfance et la petite enfance, ainsi que les diverses formalités que les administrés peuvent effectuer en mairie.

Le site est en cours de réalisation pour certains onglets.

**Inauguration officielle au cours de la séance et présentation du site.**

## **10- Questions diverses**

### **10.1. Proposition de séjour pour les élèves de l'Ecole**

*Rapporteur : Madame Agnès HUMBERT*

Madame Agnès HUMBERT rapporte la proposition de séjour du directeur d'école pour les classes de CP-CE1 au Centre Eden de Cuisery : 3 jours et deux nuitées – avec plusieurs objectifs pédagogiques tels que savoir lire et observer un paysage – découvrir la faune et la flore de la forêt, la prairie humide ou les réserves naturelles – percevoir le rôle de l'homme dans la transformation du paysage...

Le coût de ce projet s'élève à 4 773€ hors transport.

Après débats, le Conseil municipal a décidé de ne pas se prononcer pour l'instant sur le financement ou non du projet. Il est demandé de bien vouloir organiser une réunion au cours de laquelle le projet, ses tenants, aboutissants et son inscription dans le temps seraient discutés entre les élus et le directeur d'école.

Ce sujet sera donc délibéré à l'occasion de prochain conseil municipal.

**L'ordre de jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30**